



J'AI DES DROITS ! En Santé

NOTICE DES VIDEOS

Pourquoi ces vidéos ?

Si des supports existent pour connaître les droits en santé, ils ne sont pas spécifiques aux questions que l'on peut se poser quand on est en mesure de protection (tutelle, curatelle...). Les personnes concernées voulaient être actrices et développer ensemble des outils pour mieux connaître leurs droits mais aussi pour se sentir capables de les faire valoir.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Les ch'tits bonheurs, France Assos Santé Hauts-de-France et le CREAL Hauts-de-France ont donc conçu ensemble des mini-vidéos. Chaque vidéo de 2 minutes aborde un droit avec une illustration concrète (témoignage d'utilisateurs du GEM Les ch'tits bonheurs) et une explication claire et simple.

CONTENU

VIDEO 1 : J'AI LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ SUR MON ÉTAT DE SANTÉ

Message clé : « Il n'y a pas de mauvaise question ! Je peux toujours demander au professionnel de santé d'utiliser d'autres mots pour que je comprenne. »



VIDEO 2 : J'AI LE DROIT DE CHOISIR MES SOINS

Message clé : « Le professionnel de santé doit toujours demander mon accord à l'oral. Le professionnel de santé doit respecter mon choix. »



VIDEO 3 : J'AI LE DROIT DE CONSULTER MON DOSSIER MÉDICAL

Message clé : « Je peux demander à voir mon dossier médical que je sois sous tutelle, sous curatelle, ou autre »



VIDEO 4 : J'AI LE DROIT DE RECEVOIR MES COURRIERS MÉDICAUX

Message clé : « L'établissement de santé doit m'adresser directement les comptes rendus médicaux pour respecter le secret médical. » (Hors tutelle à la personne)



VIDEO 5 : J'AI LE DROIT D'AVOIR UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Message clé : « Le professionnel de santé doit toujours demander mon accord à l'oral. Le professionnel de santé doit respecter mon choix. »



VIDEO 6 : J'AI LE DROIT D'ACCÉDER AUX SOINS SANS DISCRIMINATION

Message clé : « J'ai le droit d'accéder aux soins comme tout le monde. Que je sois sous tutelle, sous curatelle, ou autre. Ça ne doit pas être un critère pour me refuser des soins ! »





Groupe d'entraide Mutuelle
Les Ch'tits Bonheurs
Ce GEM fait pour et pour des adhérents



Histoire du projet

En avril 2021, Murielle, adhérente du GEM a apporté un premier témoignage lors d'un webinaire organisé par France Assos Santé Hauts-de-France et le CREA I Hauts-de-France sur l'accès aux soins des personnes protégées.

Nous avons ensemble décidé qu'il ne fallait pas en rester là ! En juin 2021, France Assos Santé et le CREA I Hauts-de-France ont organisé des focus groups avec 8 personnes adhérentes au GEM. Elles se sont exprimées sur les difficultés rencontrées dans le plein exercice de leurs droits en santé, et ce parce qu'elles sont en mesure de protection (tutelle, curatelle...) :

- professionnels de santé qui emploient des termes compliqués non compris
- tendance de professionnels de santé à s'adresser au mandataire plutôt qu'à la personne
- comptes rendus médicaux envoyés par courrier au mandataire uniquement, et pas à la personne (droit à l'information, droit au respect du secret médical)
- difficultés de savoir comment consulter son dossier médical et y avoir accès
- discriminations subies dans l'accès aux soins du fait même de leur mesure de protection (exemples concernant les soins dentaires)
- difficultés de distinguer mandataire et personne de confiance, sentiment qu'on doit « tout dire » à son mandataire...

A l'issue de ces focus groups, les personnes concernées ont estimé que des vidéos seraient le meilleur vecteur pour leur faire connaître leurs droits et se les approprier. Ainsi, il a été décidé collectivement de créer ces outils. Les vidéos visent à témoigner de ce que vivent les personnes concernées mais aussi leur dire quels sont leurs droits sur la base de leurs constats.

Méthodologie du projet

Tout au long de l'année 2022, nous nous sommes rencontrés très souvent pour que ces vidéos soient réellement co-construites avec les personnes concernées à chaque étape de la conception.

- Des interviews des adhérents du GEM ont été réalisées sur les thèmes qu'ils souhaitent aborder.
- Un groupe de travail de 4 personnes (1 CREA I, 1 France Assos Santé, 2 adhérents du GEM) a sélectionné les extraits d'interviews à utiliser et écrit le texte d'explication de chaque vidéo.
- Les textes d'explication ont été soumis aux adhérents du GEM, et dans leur réseau à d'autres personnes vivant avec différents types de handicap, qui ont apporté les modifications nécessaires pour que cela soit facile à comprendre.
- Les vidéos ont été conçues par le prestataire et présentées au groupe de travail pour avis et modifications.

Pour la toute première vidéo réalisée, une projection test a également été menée auprès de 2 personnes concernées qui ne participaient pas au projet pour avoir leur avis, ce qui a donné lieu à des modifications de format sur l'ensemble des vidéos suivantes.

Pour qui sont ces vidéos ?

Les vidéos sont à destination de tous : personnes protégées, mandataires, professionnels de santé, professionnels médicosociaux... Plus elles seront vues, plus on a de chances que les droits en santé des personnes protégées soient connus et respectés !

Avec le financement et le soutien de



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

